



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 27 JUIN 2025

Le Conseil Municipal de LE VAL, légalement convoqué le vendredi 20 juin 2025, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le vendredi 27 juin 2025 à 18 h 30 pour la préséance et à 18 h 55 pour l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Jérémie GIULIANO, Maire.

À l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal était ainsi composé :

Présents : MM. Jérémie **GIULIANO** - Colette **ALEXANDRE** - Jeanne **CAVALLARO** - Gisèle **CONFORTI PERNEY** - Steve **COURDOUAN** - Jean **CULINATI** - Géraldine **DUDON** - Anaïs **DUFEUX** - Max **FABRE** - Patrick **FALANTIN** - Norbert **GIRAUD** - Marie-Sylvie **GROVER** - Julien **LASSAUQUE** - Christian **LEFEVRE** - Luc **PERNEY** - Corinne **RINAUDO** - Georges **AYMONIN** - Josiane **VILAIN**.

Représentés : MM. Christian **BENTOUMI** représenté par Jeanne **CAVALLARO** - Laurence **BERLEMONT** représentée par Julien **LASSAUQUE** - Anastasia **BRENGUIER** représentée Luc **PERNEY** - Franck **JAMAIN** représenté par Jean **CULINATI** - Colette **LAIRE** représentée par Corinne **RINAUDO** - Michel **MAUREL** représenté par Max **FABRE**.

Absents : MM. Alain **ALBERTI** - Sophie **ARGOUARC'H** - Olivier **BARALE**.

Soit 18 présents, 6 absents ayant donné pouvoir, 3 absents, soit 24 votants.

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous. En préambule du Conseil, comme nous le faisons habituellement, nous abordons ce soir un état des activités de la commune depuis la dernière séance.

Cette semaine, nous avons eu un grand rendez-vous avec le COPIL n° 2 du programme national « Villages d'avenir » dont Le Val bénéficie. Il s'est tenu en présence de Madame la Sous-Préfète, des services de l'État pour le suivi du projet, du Département, de la Région, ainsi que du CAUE et de l'Agglomération. Monsieur le Président de l'Association des Maires de France pour la section du Var, Jean-Pierre VÉRAN, le maire de Cotignac, était également présent.

L'objectif était de présenter l'état d'avancement du projet d'avenir du Val. Il s'agit de planifier et surtout de projeter dans des phases plus concrètes la programmation de l'aménagement de notre commune sur la période 2025-2050. C'est une vision sur moyen et long terme. On a la phase courte de 2025 à 2030, puis on entre dans la phase 2030-2050, avec un phasage plutôt « sûr » et un autre en fonction les opportunités.

C'est la mise en vie du PLU. On parle de la plaine des sports, ainsi que de l'habitat. Aujourd'hui, nous avons une crise du logement. Si nos jeunes Valois veulent habiter au Val, soit ils arrivent à louer quelque chose dans le vieux village, soit ils doivent dépenser 200 000 €, voire davantage, pour acheter une petite villa. Actuellement, il est impossible d'héberger correctement les jeunes familles. Il s'agit également de mieux accompagner le vieillissement, qui est une étape de la vie, car il peut être compliqué de vieillir seul dans une grande maison ou autre.

Tout cela est prévu dans le PLU, mais à présent, il faut le phaser et le mettre en avant. L'objectif de ce COPIL était justement de présenter ce séquençage.

Je vous rappelle que cette étude est cofinancée par la Banque des Territoires, qui était également présente. Elle a plusieurs missions de service public : elle finance des études, mais ensuite, c'est une banque pour les territoires, mobilisant l'argent du Livret A, ce qui lui permet d'accompagner des aménagements et de financer des projets pour les collectivités, en grande partie. Par exemple, la concession sur le cœur de ville à Brignoles est accompagnée par la Banque des Territoires.

L'objectif de ce COPIL 2 était donc de présenter cela pour qu'ensuite, entre les phases 2 et 3, nous puissions bénéficier de la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement dans lequel nous pourrons séquencer précisément l'ensemble de nos projets. Ainsi, nous pourrons prévoir les demandes de subventions et les compléments de financement, en rencontrant ce que l'on appelle « la conférence des financeurs », où l'on met tous les financeurs potentiels autour d'une table, notamment le Département, la Région et l'État. C'est la raison pour laquelle ils étaient déjà présents en amont, afin de comprendre et appréhender nos projets. Ensuite, d'autres financeurs peuvent intervenir, tels que l'Europe, la Banque des Territoires, etc. Nous avons également rencontré France Active, qui peut aussi nous accompagner.

Une trentaine de fiches actions sont en cours de rédaction, notamment sur la redynamisation du cœur de village, sur l'aménagement de l'habitat, sur le développement des pratiques sportives et sur le premier pôle, à savoir la salle des fêtes, la crèche, le bassin de rétention pour nous protéger des inondations, ainsi que l'aménagement d'un parc urbain pour proposer un autre poumon de promenade, en contrebalançant l'idée du jardin des Gorguettes au sud. Le stationnement est également inclus. Tout cela est prévu dans ces éléments.

Si vous êtes disponibles, je vous invite à venir au prochain COPIL qui aura lieu au mois de septembre / octobre. De toute façon, après celui-ci, nous pourrons faire une présentation avec les élus du Conseil municipal. Nous ne le ferons pas sur le temps d'un Conseil municipal, puisque vous savez qu'à partir de septembre, on peut parler de ce que l'on fait, mais on n'évoque pas ce que l'on fera, ce temps étant règlementé. Nous ferons donc des réunions de travail techniques entre nous.

Par ailleurs, la Commission départementale de la présence postale s'est tenue au Val, sous la présidence de Jean-Pierre VÉRAN. On y aborde toutes les questions liées à la présence postale et aux défis que La Poste rencontre. En effet, il n'y a plus de courrier, et l'État ne finance pas entièrement la mission de service public. Il faut donc trouver des équilibres, comme nous l'avons fait ici avec Le Val Services. Nous avons transformé une agence postale en agence communale, et on voit qu'elle fonctionne très bien. En contrepartie, La Poste a financé 20 000 € d'aménagement de la Maison Le Val Services, et la banque a mis en place le distributeur. D'ailleurs, nous leur avons déclaré un souci de ravitaillement de ce dernier, qui est neuf, et ils sont en train de le régler. Le fait d'être vice-président de la Commission des postes aide à améliorer les choses plus facilement !

D'autre part, La Poste, avec sa filiale Pickup, nous propose de mettre des casiers à la disposition des habitants, dans lesquels on peut se faire livrer le courrier. Ainsi, si l'on termine à 22 h, Le Val Services étant fermé, on peut en bénéficier. Cela peut également servir aux commerçants pour des consignes ou en tant que conciergerie, pour des passages de clés, pour les locations d'été, puisque nous sommes une commune touristique. Il est envisagé de les mettre sur le parking Saint-Benoît, qui est facile d'accès pour tout le monde en arrivant. Les habitants du centre du village peuvent y aller et, en journée, ils peuvent le faire directement à Le Val Services. Cela permettrait d'apporter un service supplémentaire et de fluidifier.

L'idée sera de signer une convention avec La Poste à l'automne et, pour l'année suivante, ils seraient enclins à mettre des casiers réfrigérés qui pourraient servir pour l'agriculture. Par exemple, notre chevrière pourrait livrer directement ses produits laitiers en payant un petit abonnement de quelques

euros. Je pense que cela peut aider à stimuler une économie locale à travers les différents échanges que l'on peut se faire.

La semaine dernière, nous avons également fait une réunion pour lancer la saison estivale, laquelle implique un risque d'incendie. La branche CCFF de la Réserve communale de sécurité civile a été mobilisée, avec Max FABRE, et nous nous sommes retrouvés avec les bénévoles. Vous avez remis le matériel en marche en faisant un exercice, et vous vous [CCFF – Max FABRE] êtes rendu compte que certaines choses ne fonctionnaient pas. Le but de cette relance est de tout faire fonctionner et d'être opérationnel. À présent, tout est mis en place.

Une heure plus tôt, nous avons fait une réunion avec les chasseurs sur des sujets liés à la présence des sangliers et aux dégâts à venir, autant chez les particuliers que chez les paysans. Nous organiserons une réunion avec les paysans pour préparer la saison et éviter les dégâts au maximum, en espérant que nous puissions travailler main dans la main, tous ensemble, ce qui me semble primordial. Notre commune est classée avec de forts dégâts, alors les chasseurs sont fortement mobilisés, de nombreux sangliers ayant été abattus lors des battues administratives. Ils sont vraiment de bonne volonté, mais la configuration du Val, avec ses points d'eau, fait que nous avons un gros rassemblement de sangliers sur la commune. D'ailleurs, je rappelle à nos administrés qu'il est interdit de nourrir les animaux sauvages. Le fait de leur donner un nom et de les aider n'est pas une bonne solution. Ils vivent leur vie d'animaux sauvages, et une régulation doit être faite [pour la sécurité de tous].

Nous avons également réalisé plusieurs COPIL. Nous arrivons dans des phases où nous pourrons faire des réunions avec l'ensemble des élus, afin que nous ayons tous le même niveau d'information.

Nous aurons un dernier COPIL sur le bassin de rétention, avec une petite révision de la copie le concernant. Comme vous le savez, nous avons prévu de le faire sur le quart sud-est du terrain situé à côté des Droits de l'Homme, où nous prévoyons de faire la crèche et la salle des fêtes. Or il se trouve que ce bassin pourrait être plus étendu. Les études font ressortir qu'un ruisseau traverse ce bassin, avec une fonctionnalité hydraulique intéressante. Nous pourrions donc agrandir le bassin dans toute la partie de la zone humide et réactiver ces éléments écologiques afin de l'aménager et d'inclure le parc à l'intérieur. Cela aurait l'avantage de faire un trou moins profond, la nappe phréatique étant peu profonde à cet endroit. Il est important de ne pas atteindre cette dernière, car autrement, ce ne sera plus un trou, mais un lac, ce qui n'est pas le but.

Nous avançons bien et aurons donc des éléments à vous présenter, notamment les chiffrages, l'objectif étant que les travaux démarrent à l'automne.

S'agissant du COPIL de la salle des fêtes, plusieurs visites ont été faites. Vous aviez été conviés, en fonction de vos disponibilités, à visiter plusieurs salles des fêtes pour voir ce qui se pratique et avoir un retour d'expérience, ce qui permet d'alimenter nos réflexions. Nous y reviendrons en réunion technique afin de valider les différents scénarios et de finaliser ce projet, en vue d'un dépôt de permis de construire et du plan de financement. En l'occurrence, on rejoint la fiche action « Villages d'avenir » sur l'aménagement de l'îlot situé au niveau des Droits de l'Homme, avec le bassin de rétention, la crèche, qui est un financement intercommunal et dont nous avons voté la mise en concours des architectes la semaine dernière, la salle des fêtes et le parking. Vous voyez qu'avec ces éléments, nous sommes déjà sur le plan 2025-2030. Nous avons également évoqué le sujet du rond-point avec le Département, puisque c'est l'une des conditions pour déloquer le projet, afin de sécuriser.

D'autre part, une réunion a été organisée par France Travail, en collaboration avec le comité de pétanque du département du Var et de la région, accueillie par la commune du Val sous l'égide du club Lei Renaire Valen, qui a participé à ce bel évènement, réunissant environ 80 candidats et 20 entrepreneurs, ce qui a également permis de conclure des contrats. Un peu de la même façon que dans l'émission où le patron passe incognito dans son entreprise, personne ne devait révéler son identité. Des équipes ont été constituées, les candidats étant mélangés avec des chefs d'entreprise, et

ils se sont révélés dans leur personnalité. Ensuite, après, le repas, on est entré dans les phases d'entretien et de recrutement, où chacun a découvert l'identité des autres. Cela a permis de faciliter certains échanges. C'est une belle opération qui s'est déroulée sur Le Val.

Par ailleurs, le 21 juin s'est très bien passé sur la place Gambetta. Étant donné que c'était un samedi, nous avons pu mobiliser les terrasses de la place, grâce à l'OMA et aux commerçants, de 11 h à 23 h30, avec plusieurs groupes de tous les styles et une soirée DJ pour finir. L'ambiance était bon enfant, jusqu'à la fin où l'on m'a demandé de prolonger d'une demi-heure, puis il y a eu un petit dérapage. Je tiens donc à dire que, lors des apéros-concerts qui démarrent dès ce soir, nous bouclerons à l'heure. Il est hors de question que nous passions l'été à gérer des bagarres, à faire venir la gendarmerie, etc. Nous devons pratiquer le bien-vivre ensemble. Nous respecterons donc les heures prévues, et je pense que cela permettra à tout le monde de profiter, de prendre du plaisir et de passer un bel été tous ensemble.

Cette fin de printemps a aussi été la période des plantations, avec plusieurs phases. Je tiens à remercier les élus, le personnel des différents bureaux et les services techniques, car nous avons pu planter l'ensemble des massifs. On voit qu'ils prennent bien, avec une belle progression. Le jury de « Villes et villages fleuris » est passé pour la partie concernant le cadre de vie, et il était très satisfait de la plantation des massifs.

Hormis les petites jardinières, l'objectif est que ces massifs restent d'année en année et qu'il ne soit plus nécessaire d'avoir des compléments. Nous avons acheté à la pépinière Lei Trege Raï, ainsi qu'à la pépinière de la Libre pour des plants adaptés à la sécheresse, et nous avons repris l'ensemble des plants que nous avions dans la serre municipale. Ce fut une belle opération, avec une belle cohésion. Pour l'année prochaine, l'idée est d'agrémenter encore davantage et d'augmenter en qualité au fur et à mesure.

D'autre part, nous arrivons dans le cycle de fin d'année pour les écoles. La kermesse s'est très bien passée. L'école était noire de monde. Les enfants étaient heureux, et je suis content que nous puissions ouvrir l'école aux familles pour la deuxième année consécutive, puisque vous savez qu'avec le plan Vigipirate, l'école a tendance à se refermer sur elle-même pour des raisons de sécurité. Je tiens à féliciter les parents d'élèves qui ont fait un superbe évènement, avec des food-trucks et des animations.

Nous sommes également dans la période de tous les spectacles des enfants de maternelle et de l'élémentaire, qui sont de bons moments conviviaux. Nous avons aussi fait la cérémonie de « Au revoir » des CM2, où la commune leur a remis une clé USB, qui est demandée au collège, ainsi qu'un livre, avec « le guide de survie pour la 6^{ème} » qui est une façon humoristique d'aborder toutes les questions qu'un élève de CM2 peut se poser sur la vie du collège. Ils en étaient très curieux, et c'était une très belle cérémonie.

Suite à cela, nous avons fait la cérémonie de clôture du Conseil municipal des enfants, qui s'est très bien passée. Lorsque la pose des jeux d'enfants que le Conseil municipal a choisis sera faite, nous les inviterons à faire une petite inauguration avec l'ensemble des enfants. Il s'agit d'une structure multi-jeux en bois qui sera installée au jardin des Gorguettes, en complément de ce qui s'y trouve déjà.

Mme DUDON.- Cette semaine, nous avons fait la pesée des bouchons avec l'association Handibou : 144 kilos ont été récoltés, soit 30 kilos de plus que l'année dernière.

Nous avons également eu un très beau moment d'échange avec les olympiades des personnes handicapées de l'ADAPEI, avec les enfants du CME. Les filles de la commission École peuvent dire, comme moi, que cela a été un très bel après-midi, avec un beau partage. Les personnes handicapées étaient très émues, certaines pleurant de recevoir un dessin. C'était très bien, et il faudra donc le refaire.

M. le Maire.- Merci.

Ce même soir, une réunion a également eu lieu pour les personnes ayant été inondées en octobre 2021. Nous avons fait un point d'étape avec le Syndicat mixte du bassin de l'Argens. La réunion était ouverte à tout le monde, mais elle ciblait vraiment les personnes de Sainte-Catherine, la Ribeirotte et Laval. Une autre réunion plus large sera programmée au mois de septembre. Nous avons présenté toutes les actions et les combats menés pour accompagner les sinistrés, qu'il s'agisse de l'hébergement, de la remise en état, de la reconnaissance de catastrophe naturelle et du plan Barnier, ainsi que de la mise en place de la station de surveillance au lac, qui fonctionne bien, puisque nous avons des alertes indiquant que le niveau du lac diminue.

Nous avons signé les premiers permis de démolition, que nous avons votés. Nous avons donc expliqué ce qu'il se passerait quand nous aurons démolis et la façon dont le quartier serait aménagé.

Il fallait également rassurer ceux qui restent, sachant que l'État n'a retenu que 11 dossiers sur les 40 que nous avions présentés. Je vous rappelle que nous avions rapidement fait la demande en 2021, et nous étions passés devant d'autres catastrophes qui avaient eu lieu avant. Quand on voit la trésorerie de l'État aujourd'hui, je pense que nous aurions eu à peine 50 % de ce que nous avons obtenu. Environ 5 M€ sont mobilisés : 3 M€ pour les acquisitions et 2 M€ pour les démolitions.

Nous avons présenté le dispositif « À l'abri », dont l'objectif est d'aider tous ceux qui restent à protéger leur maison, notamment avec la mise en place de batardeaux. Des diagnostics sont réalisés gratuitement, et Le Val est prioritaire en la matière. Ce dispositif peut aller jusqu'à 80 % de subvention pour n'importe quel propriétaire, sans condition particulière, pour un maximum de 36 000 € d'aménagement. Au vu des maisons, ce montant couvre largement les besoins. J'ai incité les propriétaires à le faire dès maintenant, car tout est fléché pour mettre en sécurité. Dans trois ans, je ne sais pas si l'on aura encore de la trésorerie sur ces opérations [à l'échelon national].

C'est la raison pour laquelle, au mois de septembre, nous ferons une opération pour tout le monde, où nous aborderons non seulement les inondations, mais également le ruissellement qui impacte fortement notre commune. Actuellement, nous avons les campagnes de curage des ruisseaux, avec un ciblage par priorité, notamment à Bramafan, où l'on a justement des problèmes de ruissellement. Nous avons fait une réunion à ce sujet cette semaine, et cela a commencé.

Mardi après-midi, nous signerons la convention avec la justice que nous avions votée lors du dernier Conseil municipal. Le délégué du procureur de la République sera ici, dans la salle du Conseil. Nous en profiterons pour accueillir notre troisième agent de police municipale, qui commencera dès le 1^{er} juillet sur la commune du Val.

Je vous rappelle que nous avons la journée de cohésion du personnel et des élus la semaine prochaine. N'hésitez pas à répondre. J'ai également invité nos agents retraités de cette année à venir participer à ce moment. C'est une façon de les inclure, comme nous le ferons également pour le pot de Noël. Nous profiterons de ce moment pour leur dire « au revoir », en les remerciant pour ces années de service.

Enfin, parmi les festivités, hormis le 21 juin, l'anniversaire des 40 ans de l'association de yoga se déroulera au jardin des Gorguettes. Par ailleurs, la semaine dernière, une belle soirée a été organisée pour les 10 ans du Ressort, qui est une association mobilisée face au cancer, accompagnant les aidants et les personnes atteintes. Il était important de les accueillir sur notre commune et de les soutenir.

Je n'entrerai pas dans d'autres détails, car nous aurions encore beaucoup d'actualités, mais nous avons un Conseil à réaliser ce soir.

Je vous propose donc de démarrer la séance du Conseil municipal, en commençant par procéder à l'appel.

(Monsieur le Maire procède à l'appel nominal.)

Le quorum est atteint.

Je propose de désigner Madame Anaïs DUFEUX en tant que secrétaire de séance. Si tout le monde est d'accord, je vous remercie.

Ce soir, nous sommes réunis pour sept délibérations.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 – Délibération n° 2025-041 Avenant n°2 au contrat de délégation de service public de l'eau potable

M. LASSAUQUE.- Les deux premières délibérations sont des avenants aux contrats de délégation de service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Pour situer le contexte, nous arrivons en fin de contrat avec Suez. Pour rappel, la DSP a été passée pour 10 ans en 2017 et arrive donc à échéance en juin 2027. Plusieurs problématiques émergeaient de ces DSP.

En premier lieu, des clauses étaient mal rédigées initialement dans les contrats de 2017. Nous nous en sommes rendu compte au fur et à mesure de la vie du contrat, ce qui a mis en place un déséquilibre financier important avec, d'un côté, des pénalités délirantes que Suez aurait dû payer et, de l'autre côté, un versement de la part de la commune à Suez qui était également déconnecté de ce que nous percevons de la part de l'Agence de l'eau.

D'autre part, l'intégration du périmètre du nouveau forage de Notre-Dame n'était pas présente dans celui de la délégation à la signature, ce qui est normal. Il fallait donc l'ajuster.

Il faut ajouter à cela quelques petits ajustements techniques, notamment sur le versement des factures d'eau et d'assainissement.

Tout cela nous a amenés à la nécessité de conclure ces avenants. Je vous propose de passer rapidement les points qu'ils contiennent, pour savoir ce dont on parle. La délibération reprend l'esprit général, mais vous trouverez le détail technique dans les annexes.

Concernant l'eau potable, premièrement, on a l'intégration du forage de Notre-Dame.

Deuxièmement, on se rend compte qu'une partie du renouvellement contractuel n'était pas réalisée, et on acte donc un quitus à fin 2024, avec un boni d'environ 33 000 € en faveur de la collectivité, sachant que cette somme sera utilisée pour un point que nous verrons ultérieurement.

Troisièmement, on rédige à nouveau la fameuse pénalité P7, dont la rédaction était erronée à la base, mais qui a été signée dans ces termes, ce qui pose problème. Elle sera donc rédigée comme elle l'est habituellement sur toutes les DSP.

Un quatrième point important concerne l'installation de la télérègle pour tous les abonnés du Val. Il s'agit d'un dispositif sur les compteurs d'eau, comme un Linky, vous permettant d'avoir la consommation en temps réel. C'est intéressant pour le délégataire, puisqu'il n'a pas besoin d'envoyer des personnes pour relever les compteurs physiquement deux fois par an pour faire les factures, et c'est surtout intéressant pour les usagers, puisque l'on peut très rapidement détecter une fuite ou une consommation anormale. On peut paramétrier des alertes sur son portable pour avertir dès qu'un problème est détecté dans la consommation. Évidemment, cette télérègle a un coût, et le boni pour la collectivité lié au non-renouvellement est en partie utilisé pour son déploiement.

Cinquièmement, on a la mise en place d'un fonds de solidarité pour intégrer une dimension sociale du service de l'eau. Il est amendé chaque année et gardé par le délégataire. Sur modalités décidées par la commune, éventuellement par le CCAS, il peut être utilisé afin de payer des factures pour des foyers

en grande difficulté. Ce fonds représente environ 2 200 € par an, ce qui n'est pas énorme, mais la commune est totalement libre dans la façon de l'utiliser.

Sixièmement, nous devons proroger le contrat, non plus à juin 2027, mais au 31 décembre 2018, ce qui est une nécessité demandée par l'Agglomération, pour deux raisons. D'une part, l'Agglomération est en train d'essayer d'aligner la fin de tous les contrats de DSP en fin 2028 afin de procéder à une renégociation globale d'un pool de contrats auprès de concessionnaires à partir de 2029, l'objectif étant de baisser les prix. Le fait d'avoir des contrats s'arrêtant en 2027, 2028, 2029 ou 2030 leur posait problème, et ils nous ont donc demandé d'aligner la fin du contrat. D'autre part, cela était également intéressant pour Suez afin d'équilibrer toutes les opérations financières, sachant qu'ils ne font pas une grosse marge sur le contrat du Val. Pour intégrer tous les coûts des différentes opérations que nous avons évoquées, il fallait lisser cela sur trois demi-années supplémentaires, ce qui amène à une fin du contrat en 2028.

Un septième point concerne les modalités d'accueil des abonnés : on conserve un accueil physique, qui sera simplement décalé, et ils créent également un créneau d'accueil par visioconférence, sur rendez-vous. Ainsi, les personnes ne pouvant pas se déplacer auront la possibilité d'avoir un interlocuteur à distance pour régler les petits problèmes. C'est un créneau supplémentaire. On avait une demi-journée d'accueil le mercredi après-midi, laquelle est décalée au mardi après-midi pour certaines raisons, et on a un accueil en visioconférence par Suez le mardi matin.

Le huitième point a été négocié avec la Communauté d'agglomération : au lieu de procéder à un versement des factures d'eau par semestre, la CAPV demande un versement par trimestre, ce qui lui permet d'avoir un peu plus de trésorerie et d'éviter l'arrivée de gros virements seulement deux fois par an.

Nous pouvons passer au vote en ce qui concerne cette première délibération sur l'eau potable avant de passer à la seconde.

M. le Maire. Avez-vous des questions sur cet avenant ?

Mme VILAIN. Je précise simplement que je suis mensualisée, et j'imagine que cette possibilité existe pour tout le monde.

M. LASSAUQUE. Aucune modification n'est apportée à la tarification et au paiement des usagers. Le contrat de délégation concerne le lien entre Suez, la commune et la CAPV.

M. le Maire. Rien ne change pour l'usager.

M. LASSAUQUE. L'exposé étant fait, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, doit approuver le projet d'avenant n° 2 et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre ces décisions.

M. le Maire. S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

2 – Délibération n° 2025-042 Avenant n°2 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif

M. LASSAUQUE. Dans la continuité de cet avenant au contrat de délégation de service public de l'eau potable, il convient de faire la même chose pour le contrat de délégation d'assainissement.

Le contexte est identique. Je reprends rapidement les principaux points de cet avenant.

Premièrement, les redevances de l'Agence de l'eau ont été réformées. Auparavant, celle-ci aidait les communes avec une prime pour leur système d'épuration, laquelle était reversée au délégataire.

L'Agence de l'eau a modifié ses règles et ne verse plus cette prime, alors que d'un point de vue contractuel, nous devons toujours la verser. Il faut donc ajuster les termes du contrat.

Deuxièmement, Suez nous demande depuis longtemps l'installation d'un tamiseur en entrée de la station d'épuration, et nous profitons de cet avenant pour l'intégrer. En effet, d'énormes surcoûts, notamment par le changement des pompes, sont dus à l'entrée massive de lingettes dans la station d'épuration, car même si elles sont déclarées biodégradables, les lingettes ne le sont pas en 24 heures. En s'accumulant, elles bloquent les pompes, ce qui nécessite leur renouvellement de manière régulière. Une solution mécanique très simple consiste à installer un bassin avec un tamiseur en entrée de station pour éliminer tous ces déchets.

Troisièmement, comme pour le service public de l'eau potable, le renouvellement contractuel n'a pas été complètement réalisé par Suez. On acte donc un quitus à la fin 2024, avec un boni de 74 000 € pour la commune qui sert notamment à installer le tamiseur. Évidemment, pour la fin de la délégation, nous remettons les compteurs à zéro au début 2025. Ainsi, tout ce qui n'était pas fait en renouvellement devra être effectué ou sera défalqué à la fin du contrat.

Quatrièmement, les modalités d'accueil des abonnées sont identiques à celles expliquées précédemment.

Cinquièmement, le contrat est également prorogé jusqu'au 31 décembre 2028.

Sixièmement, là encore, on passe à un versement trimestriel, et non plus semestriel.

M. le Maire. - Avez-vous des questions sur cet avenant ? (*Pas de question*)

M. LASSAUQUE. - Pour être tout à fait transparent, ces modifications s'accompagnent d'un changement du prix de l'eau de la part délégataire. Ils ont essayé d'intégrer toutes les sommes que nous leur devions aux termes des contrats mal rédigés et, en lissant les investissements sur la fin du contrat, il manque tout de même une petite différence sur le prix de l'eau.

Suez note également que la commune du Val a des tarifs plutôt bas par rapport aux 28 communes de la CAPV. Or il est nécessaire d'aligner les tranches tarifaires sur celles de la CAPV. Initialement, on avait deux tranches : de 0 à 120 m³ et au-delà de 120 m³. La Communauté d'agglomération, pour la part communale, avait instauré une tarification à cinq tranches : de 0 à 60 m³, de 60 à 120 m³, de 120 à 240 m³, de 240 à 360 m³ et au-delà de 360 m³, pour avoir une tarification progressive de l'eau. Les premiers mètres cubes, qui sont ceux dont on a vraiment besoin, coûtent peu cher, et au-delà de 360 m³ sur le compteur, c'est un peu plus cher, car on considère que c'est de l'eau de « luxe ».

M. le Maire. - C'est un luxe pour des foyers de deux à quatre personnes, mais ce n'est pas le cas pour des foyers plus importants. Malheureusement, on ne peut pas faire le distinguo entre le nombre d'habitants et la consommation.

M. LASSAUQUE. - Suez aligne donc ses tarifs sur ces cinq tranches tarifaires pour l'eau et sur deux tranches tarifaires pour l'assainissement. De ce fait, elle revoit un peu les tarifs du délégataire. On s'en rendra compte sur les prochaines factures. Selon une estimation, pour une facture type de 120 m³, cela représenterait une augmentation de 80 € TTC à l'année sur l'eau et l'assainissement pour la part délégataire.

M. le Maire. - Avez-vous des remarques ou des questions par rapport à cette précision ?

M. COURDOUAN. - Quand on parle de l'augmentation de la part délégataire, au final, qui paie ?

M. le Maire. - Quand on paie la facture, une part va au délégataire, lequel se paie ainsi, et une autre va à la commune. Cet argent de la part communale nous sert à renouveler les réseaux et à faire les investissements, puisque ce budget est géré séparément. En l'occurrence, la part communale ne bouge

pas. En revanche, la part du délégataire augmente, parce qu'il doit faire des investissements pour rééquilibrer ses contrats.

M. COURDOUAN.- Ainsi, quand on paie sa facture, une partie va à l'Agglomération, pour le compte de la commune, et une partie va à Suez. Dans le cas présent, l'augmentation en question ira directement à Suez.

M. le Maire.- Tout à fait.

M. COURDOUAN.- Si je résume, cela est dû à des erreurs sur le contrat initial. Est-ce bien cela ?

M. le Maire.- Non, pas uniquement.

M. LASSAUQUE.- Ce contrat de 2017 était un renouvellement de celui de 2007. Quand tout allait bien pour les entreprises d'eau, ils disaient : « Sur un secteur donné, j'accepte d'avoir des contrats déficitaires, parce que je m'implante dans la région. J'ai des contrats excédentaires par ailleurs et, dans l'ensemble, je me débrouille. » Toutefois, les politiques ont évolué et, désormais, le siège national n'accepte plus de contrats déficitaires. Celui du Val l'était certaines années ou était plus ou moins à l'équilibre, et ils ne se faisaient donc pas beaucoup d'argent, mais historiquement, ils étaient installés ici et, dans l'affichage, ils avaient besoin de rester sur Le Val. Le problème est que le siège pressait de plus en plus en indiquant que Le Val faisait partie des contrats rouges et, sans avenir, le risque était qu'ils nous disent : « Nous allons jusqu'à fin juin 2027, mais ensuite, nous ne repasserons pas de contrat, parce que ce n'est pas intéressant dans ces conditions. »

Ils devaient donc trouver un équilibre financier dans un contexte qui a évolué.

M. le Maire.- L'objet de la négociation a consisté à dire : « Nous pouvons faire un avenir. Vous rééquilibrerez d'un point de vue économique sur cette partie, mais de notre côté, nous voulons des contreparties. » Par exemple, nous voulons qu'à la fin du contrat, notre réseau d'eau ait la télérelève pour moderniser totalement la manière de relever les compteurs et pour nous prémunir des fuites, ce qui est l'un de nos gros soucis sur la commune. De l'autre côté, sur la part communale, notre schéma directeur prévoit de mettre des réducteurs de pression, etc.

Nous avons donc accepté après négociations, mais en leur disant que, dans ce cas, ils devront faire des investissements et des efforts sur certains éléments, notamment le dégrilleur pour l'épuration.

Il a fallu trouver un équilibre entre une prolongation du contrat afin de ne pas se retrouver sans rien du jour au lendemain et, de l'autre côté, le fait d'assurer un équilibre par rapport à Suez, mais en même temps, nous voulions que des investissements concrets et corrects soient réalisés.

D'autre part, il y avait cette histoire de pénalité P7 mal calculée, qui est aberrante. Sur ce point, la commune a été accompagnée par un bureau d'études.

M. LASSAUQUE.- Celui-ci a épluché toutes les DSP et négocié au mieux.

Pour répondre à ta question, si tu prends une facture d'eau telle qu'elle est actuellement, elle comprend trois parties : la partie délégataire ; ce qu'ils appellent « la surtaxe », qui est mal baptisée à mon sens et qui, en réalité, est la part communale ; la partie pour les organismes préleveurs, à savoir l'Agence de l'eau.

Cette dernière, estimant que cela lui faisait mauvaise presse, ne veut plus apparaître sur la facture. Elle récupérera donc l'argent sur les parts du délégataire et de la commune, lesquels la paieront directement, mais l'usager ne verra plus le terme « Agence de l'eau » sur sa facture. C'est purement un coup de communication, puisque l'on paie toujours pareil, mais c'est caché dans la facture.

Dans ta facture, tu auras donc une part délégataire et une part communale. Le délégataire fixe ses prix de l'eau en accord avec les communes, mais de façon autonome. D'ailleurs, si tu regardes, il y a un indice de mise à jour, et le prix de l'eau varie tous les six mois, contractuellement. En revanche, la part

communale est désormais fixée par l'Agglomération, laquelle peut également faire évoluer les tarifs tous les six mois, avec une politique de convergence des prix de l'eau, progressivement, pour qu'ils soient à peu près équivalents sur toutes les communes du périmètre de l'agglomération Provence Verte.

M. COURDOUAN.- Je me mets à la place de ceux qui ne peuvent pas se payer ce luxe, car une augmentation brutale de 80 € peut être très compliquée pour certains ménages. Généralement, ceux qui dépensent plus de 120 m³ n'ont pas de problème avec cela.

Cette augmentation peut-elle être lissée ? Est-il prévu d'accompagner les plus bas salaires ?

Un montant de 80 € sur l'année représente deux prélèvements de 40 €, ce qui est beaucoup pour certains qui ne finissent pas le mois. Que peut-on faire pour ces personnes ?

M. le Maire.- Le fonds social a été mis en place pour ces cas.

M. LASSAUQUE.- Quand on est mensualisé, cela fait 8 € par mois. De plus, cette estimation est calculée sur la base d'une facture pour 120 m³. Si l'on consomme moins, l'augmentation sera moindre.

Par ailleurs, effectivement, le fonds de solidarité peut être activé. Il faudra que la commune décide de son fonctionnement. Cela peut très bien être une responsabilité du CCAS.

M. le Maire.- Actuellement, le CCAS le fait pour l'électricité.

M. COURDOUAN.- Il faut le préciser, parce que l'on parle d'augmentation, ce qui peut faire peur, alors qu'il existe des solutions. Il est donc bien d'en informer les personnes concernées.

En tout cas, j'ai compris. Merci.

M. LEFEVRE.- Je reviens sur l'augmentation. En effet, présenté ainsi, un montant de 80 € n'est pas élevé, même si cela peut l'être pour certains. Néanmoins, pour prendre un exemple concret, je suis à 150 m³ et paie 200 € d'eau : sur les 80 €, si l'on prend une moitié pour l'eau et une moitié pour l'assainissement, cela fait 40 € d'augmentation pour 200 €, soit 20 %. Quand on présente la somme, elle peut paraître minime, mais quand on parle en pourcentage, c'est différent.

M. GIRAUD.- Ceci est la première hausse, puis la deuxième suivra avec le réajustement du niveau tarifaire.

M. LASSAUQUE.- Il appartiendra à l'Agglomération de décider.

M. GIRAUD.- Il est désolant qu'il ne soit pas aligné sur le tarif le plus bas.

M. LASSAUQUE.- Quand tu regardes le RPQS, la commune du Val a des tarifs bas.

M. GIRAUD.- Il aurait été bien d'essayer de se battre pour un alignement au niveau le plus bas, et non au plus haut.

M. LASSAUQUE.- Nous ne sommes pas encore au plus haut niveau.

M. GIRAUD.- Oui, mais nous y viendrons. Pour Suez, le point de référence est le niveau le plus haut. Il ne faut pas oublier que c'est leur métier. Dans un premier temps, ils aligneront sur un niveau moyen, puis sur le niveau le plus haut dans un second temps.

M. LASSAUQUE.- Attention, parce que sur la CAPV, toutes les communes ne sont pas en délégation avec Suez. Le calcul de la CAPV consiste à avoir des pools afin que, lors des renouvellements des délégations de service public, les délégataires tirent les prix vers le bas. On sait qu'ils sont trois à se battre.

M. GIRAUD.- Tu peux compter sur eux pour qu'ils se mettent rapidement d'accord !

M. LASSAUQUE.- En tout cas, on sait que le prix de l'eau augmentera.

M. GIRAUD.- C'est certain, bien que cette année soit exceptionnelle en termes de chute d'eau. Aujourd'hui, je pense que nous avons de l'eau dans les sources du Val.

M. LASSAUQUE.- Ceci est un autre débat, mais nous avons le piézomètre aux sources des Treje raïs et au forage de Notre-Dame. Nous pouvons donc très bien suivre les niveaux.

Nous avons une chance, mais elle est limitée, dans la mesure où la nappe a un certain plafond au-delà duquel, même s'il pleut beaucoup, elle se videra et ne se remplira pas davantage. Par conséquent, même sur les années où il pleut énormément, nous n'aurons pas plus d'eau que les années où il pleut moyennement. Le problème est de passer l'été.

M. GIRAUD.- Nous en avons plus que les années où il ne pleut pas.

M. LASSAUQUE.- Oui, mais une pluviométrie exceptionnelle durant l'hiver ne fait pas que nous avons plus d'eau en début d'été que sur les années avec une pluviométrie normale.

M. le Maire.- Je te montrerai le piézomètre que nous avons installé en 2019 pour mesurer. On voit qu'il est préférable d'avoir des pluies tardives, ce qui permet d'accumuler, mais ensuite, la nappe se vide très rapidement et se retrouve au même niveau que les autres étés.

Nous avons la chance d'avoir une capacité d'eau assez conséquente, mais il nous appartient de la préserver. Nous avons fixé une évolution démographique à la baisse. Le PLU nous amenait à 7 000 ou 8 000 habitants, et nous avons calé à 5 000 ou 5 500 pour nous assurer d'avoir de l'eau dans les décennies à venir. Il faut donc en tenir compte.

Quant à la question du prix de l'eau, notre chance est qu'il ne s'agit pas de l'eau du canal de Provence ou autre, mais celle du Val. Autrement dit, elle ne coûte rien en pompes, mais il reste [le coût lié au] traitement et à la distribution. Un combat a été mené pour que le prix soit assez bas au Val, mais le renouvellement des réseaux n'a pas été fait. Il faut donc arriver à le financer, et la loi nous dit bien qu'il faut séparer les budgets annexes. Ainsi, seules les factures d'eau financent le renouvellement des tuyaux, ce qui représente un gros sujet.

Nous avons donc mis en place un schéma directeur pour savoir à l'avance les sommes que nous devrons mobiliser. Actuellement, la plus grande priorité consiste à nous sécuriser sur la ressource en eau. Nous avons équipé le forage d'exploration, mais ce n'est que de l'exploration, et il peut casser à tout moment.

M. GIRAUD.- (*Hors micro*) Le premier facteur de hausse est l'augmentation du délégataire, et le second sera l'alignement sur le tarif moyen de la CAPV.

M. le Maire.- Tout à fait, justement afin de financer l'ensemble de ces opérations. Le sujet est là. Le futur forage que nous ferons permettra de sécuriser. Ceci est la somme de tout ce qui n'a pas été fait à un moment.

Malheureusement, on va dans un temps où l'on accuse des augmentations de tous les côtés, et le but est de veiller aux services que l'on a derrière ces hausses. Ceci est le plus important. Ensuite, je suis d'accord avec toi sur le fait que si l'on peut s'aligner vers le bas, il faut le faire.

M. LASSAUQUE.- En conclusion, on en revient à un point : on peut remercier le législateur qui a pondu la loi NOTRe et le transfert des compétences eau-assainissement aux EPCI, n'étant donc plus du ressort des communes !

M. le Maire.- Ceci est mon combat. Quand nous aurons le renouvellement des DSP, je souhaite que nous puissions le faire à plusieurs, et non en faisant un gros pool avec une seule délégation, car de ce fait, nous n'aurons plus du tout la main ni la mise en concurrence. Ceci est très important, mais ce sera décidé à l'échelle de l'Agglomération. Nous verrons, d'ici là, les élus qui seront en place.

Y a-t-il d'autres interventions avant le vote ?

M. COURDOUAN.- Quand on parle d'un tarif pour une consommation en dessous ou au-dessus de 120 m³, l'Agglomération peut-elle avoir une influence sur ce prix ?

M. le Maire.- Elle le vote, chaque commune étant représentée par ses élus communautaires.

M. COURDOUAN.- Est-on obligé de ne couper qu'en deux ?

M. le Maire.- Non, il existe plusieurs tranches.

M. COURDOUAN.- On a dit que nous avions cinq tranches au Val, et on vise ces deux tranches. Est-ce une décision de l'Agglomération ? Je n'ai pas compris.

M. LASSAUQUE.- Non, l'Agglomération avait demandé l'instauration de cinq tranches. Ainsi, à présent, au Val, sur la partie communale, nous sommes sur cinq tranches de facturation pour l'eau, et Suez s'est alignée là-dessus. En revanche, il existe deux tranches pour l'assainissement, entre 0 et 120 m³ et au-delà de 120 m³, où ils n'ont pas voulu entrer dans les détails. Ensuite, l'Agglomération propose une évolution des tarifs environ une fois par an.

En ce qui nous concerne, sur les deux premières tranches, 0-60 m³ et 60-120 m³, les prix étaient plus bas que le prix initial, et sur les tranches au-delà de 120 m³, le prix était plus haut. Au début, la politique était de mettre en place les cinq tranches, mais globalement sans évolution tarifaire. On faisait des cadeaux à ceux qui consommaient peu, et ceux qui consommaient beaucoup les payaient.

Néanmoins, nous savons la façon dont cela évoluera : maintenant que les cinq tranches sont mises en place, l'Agglomération fera progressivement migrer tout cela, plutôt vers le haut.

M. COURDOUAN.- Ainsi, nous ne pouvons influencer là-dessus que par nos deux sièges à l'Agglomération.

M. LASSAUQUE.- Tout à fait.

M. le Maire.- C'est la loi NOTRe ! En tout cas, tant que nous pouvons faire des contrats de délégation, cela nous permet au moins d'avoir la main sur la façon de faire les travaux, ce qui est important. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place le schéma directeur sur l'eau, ce qui constraint également l'EPCI à le respecter. Il faut donc se border dans tous les choix.

Cela dit, il faudra pouvoir financer cette compétence. Toutes les communes ne sont pas au même niveau de prise de conscience des travaux à réaliser, mais de notre côté, nous avons vraiment essayé de prioriser au maximum afin de pouvoir financer ces éléments sur la base du budget actuel de l'eau.

M. COURDOUAN.- J'espère que l'Agglomération se rendra compte de la valeur de l'eau et de la difficulté que nous aurons à en garder. On a vu que Cotignac ou d'autres communes de l'Agglomération ont de gros problèmes. Il existe un enjeu social pour la rendre accessible, mais également à lui donner une valeur pour éviter de la dépenser inutilement. En effet, il est magique d'appuyer sur un robinet et de voir l'eau couler, mais...

M. le Maire.- Pour qu'elle arrive jusqu'au robinet, cela a un coût.

M. COURDOUAN.- Il faudra s'en rendre compte assez rapidement. Je trouve qu'il est bien d'avoir un échelonnement, et il faudrait que l'Agglomération se réveille avant qu'il ne soit trop tard.

Merci.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y en a pas, nous passons au vote. Je souhaite que nous votions à nouveau la délibération sur la délégation de service public de l'eau potable, car il manquait les éléments chiffrés, puis nous voterons la deuxième sur l'assainissement collectif.

(Délibération n° 2025-041 : Approuvée à l'unanimité.)

(Délibération n° 2025-042 : Approuvée à l'unanimité.)

CONVENTIONS

3 – Délibération n° 2025-043 Convention relative à l'intervention d'accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne

Mme DUDON.- Depuis la loi du 27 mai 2024, lorsqu'une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale organise un service de restauration scolaire ou des activités périscolaires sur le temps de la pause méridienne, l'État prend en charge l'intervention d'une AESH auprès d'un enfant en nécessité.

M. le Maire.- Ceci est évolution puisque, auparavant, la collectivité assumait cette charge.

Mme DUDON.- En revanche, la convention porte uniquement sur le temps de la pause méridienne, et non sur les autres temps périscolaires tels que la garderie et le centre aéré.

M. le Maire.- Ceux-ci restent pris en charge par la commune.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Pour votre parfaite information, nous avons eu un conseil d'école exceptionnel lors duquel nous avons acté la modification des horaires de la maternelle, que nous avons alignés sur ceux de la partie élémentaire, afin d'avoir une pause méridienne plus importante. En effet, notre cantine rencontre un très grand succès : sur 350 enfants inscrits, environ 300 mangent à la cantine. C'est bon, et il ne faut pas oublier qu'elle ne coûte que 1 € [aux familles]. Or nous avions une grande difficulté avec la maternelle, puisque dans certains cas, nous étions obligés de rappeler les parents qui ne travaillaient pas, car nous n'avions pas suffisamment de places pour faire manger les enfants, et cela devenait compliqué. Nous avons acté avec le conseil d'école, à l'unanimité, d'allonger un peu la journée en commençant entre 8 h 20 et 8 h 40, avec un battement de 10 minutes entre la maternelle et l'élémentaire, ce qui permet d'avoir deux heures de pause pour la maternelle. Nous renforçons également les activités avec les animateurs afin que des temps d'activité soient proposés aux enfants pendant la pause méridienne, ce qui est assez riche.

Mme DUDON.- Le but est surtout que nous puissions avoir deux services de restauration, pour que les enfants soient plus calmes au moment du repas. De plus, cela permettra également d'alléger la garderie le matin, qui est saturée. Il est vrai qu'aucune école ne commence à 9 h.

M. le Maire.- En effet, notre école était la seule à commencer à cette heure.

Ceci était simplement une information. Nous passons au vote de la délibération.

(Approuvée à l'unanimité.)

4 – Délibération n° 2025-044 Convention relative à l'accès et l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF sur des communes limitrophes

M. FABRE.- Les Réserves Communales de Sécurité Civile, dont le CCFF constitue la composante « feux de forêt », ont pour mission d'apporter leur concours aux communes dont elles relèvent en matière d'information et de sensibilisation du public, de conseil sur le débroussaillement, de surveillance et d'alerte, d'assistance et de secours contre les incendies de forêt en appui de l'action des sapeurs-pompiers.

Dans le cadre de la prévention et de la défense de la forêt contre les incendies, les bénévoles des Réserves Communales-CCFF sont amenés à se déplacer sur le territoire des communes limitrophes. Cela n'arrive pas souvent, mais on nous demande parfois d'aller faire une levée de doute sur Brignoles, par exemple. Une voiture brûlait à Cambarette, la fumée montant dans le ciel, et nous a demandé d'aller voir. Dans ce cas, on sort de la commune et, jusqu'à maintenant, nous n'étions pas dans en règle.

M. le Maire. - De la même façon, lors des inondations, Bras nous a prêté ses CCFF.

M. FABRE. - Cependant, la compétence des Réserves Communales étant réglementairement limitée au territoire de la commune, il apparaît nécessaire d'autoriser et d'organiser, par une convention, les déplacements et interventions des bénévoles des Réserves Communales-CCFF sur les communes voisines et réciproquement.

Le projet de convention figure en annexe.

En attendant de connaître les communes limitrophes favorables à la signature de cette convention, Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le projet de convention avec les communes de Bras, Montfort-sur-Argens, Vins-sur-Caramy, Brignoles, Correns et Carcès, et de l'autoriser à signer chaque convention bipartite avec lesdites communes volontaires.

M. le Maire. - Merci. C'est vraiment une question de solidarité. Pour rappel, nous avons 4 500 bénévoles dans le département du Var. C'est l'une des plus grosses structures, et les départements du sud de la France sont un exemple sur cette mobilisation.

M. FABRE. - C'est vrai, mais pas complètement, car le préfet peut demander aux communes d'envoyer leurs CCFF. Par exemple, lors des inondations à La Londe, des CCFF y sont allés pour intervenir. C'est une demande du préfet, et le maire donne son autorisation.

M. le Maire. - En l'occurrence, l'idée est de travailler avec les voisins, comme on l'a vu lors des inondations de 2021, où nous étions bien contents que Bars nous aide. Cotignac avait également demandé si nous avions besoin d'eux. Cela nous permet de nous mobiliser très rapidement.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

5 – Délibération n° 2025-045 Renouvellement de la convention relative au déploiement d'une solution de mobilité par covoiturage, trajets solidaires et transport d'utilité sociale avec l'association ATCHOUM

Mme RINAUDO. - Au lieu de vous lire la délibération, je vous ferai un petit récapitulatif.

Pour rappel, nous avons signé la convention en juin 2022, et les services d'Atchoum ont vraiment commencé à l'été de cette même année.

L'objet d'Atchoum est le transport solidaire. La différence avec « En voiture Simone », qui s'arrêtera d'ici peu, est que ce service concernait uniquement Le Val intra-muros et Brignoles, alors qu'avec Atchoum, un conducteur peut emmener un passager à Aix-en-Provence, à Nice ou ailleurs.

Atchoum est donc arrivée en 2022 et a immédiatement très bien fonctionné, puisqu'en fin d'année, plus de 400 passagers avaient déjà utilisé ce service.

Quelques statistiques : en 2024, il y a eu 1 652 trajets d'usagers valoisiens. En 2025, à fin avril, il y a eu 458 passagers. 112 personnes du village sont des passagers réguliers, pour 15 conducteurs solidaires.

Vous demanderez ce que cela peut coûter, à juste titre : le tarif est de 0,32 € par kilomètre, la somme étant reversée au conducteur. Cette association vit grâce au montant des conventions avec les communes et aux subventions de l'État.

Nous savions que « En voiture Simone » s'arrêterait d'ici quelque temps, puisque notre chauffeur prendra sa retraite. Nous avons donc commencé sensiblement à proposer à nos usagers d'utiliser Atchoum. Au départ, ils étaient plutôt réfractaires, mais à présent, cela fonctionne très bien, car cela crée de liens avec les chauffeurs bénévoles.

Il faut savoir que le CCAS a acheté des tickets à l'association Atchoum pour en faire bénéficier des personnes voulant être véhiculées et n'en ayant pas forcément les moyens. Ainsi, nous les aidons un peu.

Patricia, la salariée d'Atchoum, gère tout cela d'une main de maître, répondant même le week-end. Elle s'est déplacée elle-même un jour de Noël, alors qu'elle avait sa famille, pour transporter une personne qui devait prendre un TGV à Aix ! Elle est très volontaire, et Atchoum fonctionne très bien.

Cette délibération consiste à nous permettre de renouveler la convention entre notre collectivité et l'association Atchoum.

M. le Maire.- Merci. Pour l'historique, nous avions rencontré cette association en 2019, mais nous n'étions pas vraiment prêts, ne sachant pas la manière dont cela fonctionnerait. C'est la raison pour laquelle nous avons créé « En Voiture Simone », avec trois demi-journées par semaine. Cela fonctionnait bien, et nous avons donc démarré avec Atchoum parce que nous savions qu'à terme, elle prendrait le relais. L'avantage d'Atchoum par rapport à « En Voiture Simone » est qu'il n'y a pas d'horaire particulier. C'est une sorte de Blablacar de la ruralité.

Je tiens à remercier Michel HALBIG, qui est notre conducteur de « En Voiture Simone » et qui va partir à la retraite. Je le recevrai très bientôt à ce sujet, mais nous en parlerons lors du prochain Conseil. Il a fait un très bon travail à plusieurs niveaux, dont « En Voiture Simone ».

L'aventure continue donc avec Atchoum. Il faut savoir que la convention prévoit le bureau de la mobilité, qui est implanté dans Le Val Services, puisque l'accompagnement ne porte pas uniquement sur le covoiturage, mais également sur la réservation de train ou de bus. L'agent présent, Patricia, le fait pour le compte de tous les habitants qui peuvent le demander. C'est un service de mobilité important, et notre territoire en a vraiment besoin.

Mme RINAUDO.- J'ai oublié une précision, en toute transparence : « En Voiture Simone » était gratuit, mais toutes les personnes que nous transportions aimaient bien donner 1 €, 2 € ou 3 € au service, par solidarité. Elles continuent à donner, parce qu'elles savent que d'autres personnes en ont besoin, ne pouvant pas forcément régler ces courses. Au CCAS, nous votons régulièrement des mises en dépôt au Trésor public et, sur l'année, cela peut représenter 100 ou 150 €. C'est de la solidarité, et c'est gentil, parce qu'ils donnent toujours.

M. le Maire.- Merci. Avez-vous des questions sur Atchoum ?

M. COURDOUAN.- Je veux simplement préciser que cela a été mis en place également du fait d'un manque de propositions de la part de l'Agglomération en matière de transport. Il serait donc bien que nous ayons des offres alignées sur les autres communautés d'agglomération.

Bravo à nous et à Michel HALBIG pour son travail, ainsi qu'à Atchoum, pour avoir compensé la compétence de l'Agglomération ! Merci.

M. le Maire.- Depuis, nous avons une ligne de bus qui passe, même si elle ne convient pas forcément à tout le monde, et l'Agglomération a lancé un projet de covoiturage organisé, un peu comme Atchoum. De notre côté, nous avons fait le choix de maintenir cette association. Nous avons reçu un premier courrier indiquant que la mobilité n'est pas une compétence communale. Nous passons donc par le biais du social, puisque la mobilité sociale reste une compétence communale. Nous avançons très bien à ce niveau.

Volontairement, je m'étais beaucoup mobilisé sur Covoit'ici, qui passait sur la déviation. Notre commune était celle ayant le plus grand nombre de passagers. Comme je le disais, avec toutes ces voitures, cela revenait à avoir un métro à ciel ouvert qui passe au Val ! Le temps d'attente était inférieur à quatre minutes. Malheureusement, le dispositif a été interrompu par l'Agglomération, parce qu'il ne fonctionnait pas suffisamment pour les autres communes. Ils ont donc lancé un autre dispositif qui ne semble pas vraiment décoller. De notre côté, nous avons Atchoum, et je fais la promotion de ce qui fonctionne. Nous n'affaiblirons pas Atchoum avec un autre dispositif qui risque de s'arrêter à nouveau dans deux ans.

Nous poursuivons donc avec cette association, et c'est très bien. C'est au cœur du village, et cela permet de desservir la totalité de la commune tous les jours, en fonction de la demande et de l'organisation. Cela correspond aussi à l'esprit village. Ensuite, il nous appartient d'avancer sur d'autres sujets tels que la mobilité douce, les cheminements, etc. Nous sommes en train d'acheter et de préparer des emplacements réservés, suivant la fiche action « Villages d'avenir », afin de relier les quartiers avec le village, mais ceci est un autre sujet.

En tout cas, merci de ton intervention, Steve.

M. COURDOUAN.- Il faudrait que l'Agglomération se rende compte que son périmètre dépasse les panneaux de Brignoles et qu'après, on trouve encore d'autres communes appartenant à la CAPV. Ils verront qu'il y a beaucoup de travail, qu'ils ont beaucoup de compétences et qu'il faut les utiliser.

M. le Maire.- Je le leur dirai de ta part !

S'il n'y a pas d'autres questions ou interventions sur Atchoum, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

SUBVENTIONS

6 – Délibération n° 2025-046 Demande de subvention à la Région Sud pour la restauration des berges de la Ribeirotte dans le jardin des Gorguettes

M. le Maire.- Un gros travail a été mené avec le Syndicat mixte puisque, pour que nous puissions faire cette demande, il a fallu l'inscrire dans le programme des subventions de la Région à travers le Syndicat mixte de la Provence Verte-Verdon. Je les remercie, parce qu'ils nous ont bien accompagnés. Ils nous ont même appelés pour nous dire qu'il y avait une ligne pour nous si nous le souhaitions. Nous avons donc monté cela l'année dernière et, à présent, nous sommes dans la phase où tout est aligné pour que nous puissions faire la demande et réaliser les travaux.

M. LASSAUQUE.- Effectivement, comme Monsieur le Maire vient de le préciser, cette demande de subvention relève surtout d'un effet d'opportunité, le Syndicat mixte nous ayant alertés sur les dispositifs de la Région qui, apparemment, avait du mal à boucler sur certaines lignes, dont la partie concernant la renaturation et la restauration des berges des cours d'eau. Étant donné que nous avions le projet de renaturation et de restauration de la berge des Gorguettes, nous avons pensé que c'était une bonne occasion.

Pour rappel, en 2021, lors des fortes inondations, une partie de la berge du jardin des Gorguettes, dont le méandre intérieur, a été fortement érodée, au point de mettre à jour en partie le collecteur d'assainissement qui traverse le jardin.

Un premier travail de consolidation rapide a été fait en renourrissant la berge avec de la terre pour éviter que le collecteur soit dégradé. Néanmoins, toute cette partie mérite une renaturation.

Étant donné que, dans le diagnostic de la trame turquoise, le jardin des Gorguettes apparaît comme un nœud biologique important, nous pensons qu'il serait dommage de nous contenter d'une restauration purement mécanique, simplement avec des gabions, des cages et des cailloux. De plus, la Région n'aurait pas suivi. L'idée est donc non seulement de protéger la berge, mais également de renforcer la valeur écologique fonctionnelle de cette section de la rivière, laquelle constitue par ailleurs une partie de la réserve de pêche.

Afin d'intéresser la Région, nous avons intégré ce programme de restauration des berges dans une vision un peu plus vaste du programme de restauration et de remise en valeur du jardin des Gorguettes dans son entiereté. C'est la raison pour laquelle, dans la délibération, nous présentons plusieurs phases de restauration du jardin, afin de montrer l'esprit général dans lequel ce sera fait.

Après une phase de concertation pour bien définir les usages du jardin, il s'agira de renforcer le peuplement d'arbres, puisqu'un grand nombre d'entre eux sont morts ou mourants à cet endroit. On peut également repenser les aménagements, notamment les cheminements, certains n'étant pas faciles à pratiquer en poussette. Enfin, il reste la question de la maison du jardinier, qui est tout de même un bijou qu'il faut mettre en valeur en lui trouvant une fonction qui ne vienne pas empiéter sur les autres fonctionnalités.

Tout cela a pour objectif de présenter l'esprit général à la Région, en leur disant que, dans un premier temps, l'urgence consiste à renforcer la berge, car elle s'érode et que nous avons cette question d'émissaire. Il faut donc commencer par intervenir sur cette partie, et c'est l'objet de cette demande de subvention.

Monsieur COURDOUAN avait évoqué la question de petits rongeurs sympathiques qui peuvent affouiller les berges. Nous n'avons plus vu les ragondins depuis longtemps. Je ne sais pas s'ils sont toujours au jardin des Gorguettes. En tout cas, il faudra surveiller cela parce que, si nous partons sur une opération de génie végétal en replantant des espèces ayant un fort enracinement et en mettant des pieux naturels en bois pour maintenir la terre durant les premières années, il ne faut pas que les ragondins viennent tout saccager dès que nous aurons fini. Il faudra donc prendre cette précaution, mais je pense que les entreprises qui interviennent sur ce type de projets sont capables de nous conseiller.

Le Syndicat mixte de l'Argens avait élaboré un cahier des charges pour les entreprises de restauration en génie végétal, et nous nous sommes alignés dessus pour avoir quelques devis et des idées de prix. Cela nous amène à coût prévisionnel de cette phase un peu supérieur à 33 000 € hors taxes, qui sera financé par la Région à hauteur de 30 %, soit environ 10 000 €, le reste se faisant en autofinancement, soit un reliquat de 23 100 €.

M. le Maire.- Avez-vous des questions ?

Ce jardin sert de plus en plus. Nous y fêterons le 14 juillet : rendez-vous à 18 h à la Mairie, puis nous ferons la Fête nationale au jardin des Gorguettes avec la guinguette. Le Forum des associations s'y déroule également. L'idée est de pouvoir investir cet espace qui est frais, agréable, et dont tout le monde devrait pouvoir profiter de plus en plus.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

FINANCES

7 – Délibération n° 2025-047 Garantie communale pour un emprunt contracté par l’association UMANE pour la création d’une maison d’enfants de 13 places sur le site du « Mas de Paracol »

M. le Maire..- Je demande à Anaïs de sortir de la salle, puisque tu travailles pour UMANE.

(Mme Anaïs DUFEUX sort de la salle et ne prend pas part au vote.)

UMANE est une structure associative qui accompagne des publics en situation de fragilité sociale, pour des personnes en situation de handicap, des enfants placés par l'aide sociale à l'enfance, ou des personnes âgées ou handicapées vieillissantes, avec l'enjeu majeur de favoriser la pleine participation de ces publics à la vie en société, tout en développant des actions en faveur de l'inclusion sociale. Pour rappel, UMANE est la continuité de l'ADAPEI et du CAT que nous connaissons tous.

Actuellement, le groupe UMANE gère le foyer de vie « Le mas de Paracol », une restructuration ayant eu lieu ces dernières années, accueillant déjà 43 personnes en situation de handicap, dont 37 en internat et 6 en externat, que nous connaissons et qui habitent dans le village. Nous les voyons régulièrement, puisqu'ils viennent à toutes nos fêtes. Cette inclusion est très importante, et nous les accueillons également avec le CCAS. Ils étaient venus au repas avec les anciens qui a eu lieu récemment.

Ils ont un nouveau projet et ont déposé un permis en 2023 pour la construction d'une maison de l'enfance, consistant à réhabiliter 11 modules d'hébergement pour créer une nouvelle solution d'accueil pour 13 enfants sur le même site de la route de Bras. Cette compétence relève du Département. Cela concerne les enfants dont les parents ne peuvent plus s'occuper et qui sont retirés de leur famille parce que leur situation n'est pas suffisamment saine. L'objectif du Département était de créer de très petites structures afin de pouvoir regrouper les fratries et d'arrêter de séparer les familles.

Ces 13 enfants seraient donc au Val. Je pense que nous pouvons et devons les accueillir. Ainsi, ils pourraient venir à l'école ou au collège.

Ce projet est en train de se mettre en place. Son montant global s'élève à 1 103 281 € TTC, pour lequel UMANE a obtenu un accord de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) pour un prêt sur 20 ans à taux préférentiel adossé au Livret A.

La garantie d'emprunt à 100 % par une ou plusieurs collectivités est une obligation posée par la Banque des Territoires pour financer les projets des bailleurs sociaux en leur garantissant, en contrepartie, des taux préférentiels et des facilités de financement.

Cette garantie permet donc au bailleur d'offrir de meilleures prestations en allégeant le bilan financier de l'opération.

Le Conseil départemental du Var ayant déjà accordé sa garantie à hauteur de 50 %, UMANE sollicite donc la commune pour garantir les 50 % restants.

Quand le mas de Paracol a été créé en tant que CAT, ils avaient sollicité la commune du Val pour la même garantie afin de réaliser le projet. Ces structures sont solides, puisqu'elles sont accompagnées par la Banque des Territoires, mais cette dernière demande tout de même une garantie, laquelle nous est demandée.

Il faut savoir que cela ne grève pas nos finances et ne modifie pas notre capacité d'endettement. Cela ne dégrade donc pas le bilan, ce qui est important, puisque nous regardons notre capacité pour emprunter.

Cette garantie est donc demandée. Cela se fait assez régulièrement dans différents cadres, mais nous devons le voter en Conseil municipal.

Avez-vous des questions sur cette garantie pour UMANE ?

S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

(*Approuvée à l'unanimité.*)

Merci beaucoup pour les enfants qui y viendront. Ces situations sont tout de même assez tragiques, et je suis très sensible à ce sujet, qui me touche beaucoup.

Il faut savoir que l'encadrement sera important, puisqu'environ 20 personnes seront recrutées pour encadrer ces enfants, que ce soit pour la gouvernance de la vie ou pour les activités. Le but de l'opération est qu'ils aient leur espace de vie en plusieurs unités en fonction des fratries, ainsi qu'un accès aux activités, sportives ou autres, et à l'école. L'objectif est de les inclure au maximum dans la vie du village.

Mme DUDON. - On peut également préciser que certains enfants restent jusqu'à leur majorité. En effet, même s'ils ne sont pas abandonnés, ils n'ont jamais la possibilité de réintégrer leur foyer parce que les parents sont dans l'incapacité totale de les assumer. Par ailleurs, on manque de familles d'accueil sur tout le territoire national.

M. le Maire. - Nous avons des familles d'accueil au Val, et le département du Var est en train de développer cet aspect, car il est vrai que l'on a un manque majeur sur l'ensemble du territoire national. Or les chiffres [historiques] sont assez alarmants, puisqu'un enfant sur deux qui passe dans une maison de l'enfance jusqu'à ses 18 ans finit SDF. Je me dis que si nous savons bien les accueillir au Val, nous saurons peut-être également leur donner confiance afin qu'ils trouvent une voie et puissent avancer dans leur vie. Nous ne sommes pas tous égaux, surtout à ce niveau. Par conséquent, si nous pouvons les aider à avancer, en tout cas, pour ma part, je le ferai.

Anaïs peut revenir.

(*Mme Anaïs DUFÉUX regagne sa place.*)

Aucune décision n'a été prise depuis le dernier Conseil municipal. L'ordre du jour est épuisé.

(*La séance est levée à 19 h 52.*)

La secrétaire de séance,

Anaïs DUFÉUX



Le Maire,

Jérémy GUILIANO

